



COMPTE RENDU SUCCINCT

DU CONSEIL MUNICIPAL

*

Séance du 23 JANVIER 2014

	PRÉSENTS	ABSENTS ENCUSES REPRESENTES	ABSENTS ENCUSES NON REPRESENTES
M. BOURNAT, maire	X		
M. ZIGNA, adjoint au maire	X		
Mme MERCIER, adjointe au maire	X		
M. BARRET, adjoint au maire	X		
Mme SAUVALLE, adjointe au maire	X		
M. BOURIOT, adjoint au maire	X		
Mme LAPOUMEYROULIE, adjointe au maire	X		
Mme BALE, adjointe au maire	X		
M. BERTSCH, adjoint au maire	X		
Mme FAURIAUX-REGNIER, adjointe au maire	X		
M. VALADE, adjoint au maire	X		
Mme CLAUSSE, conseillère	X		
M. SQUEDER, conseiller délégué	X		
M. HAVEL, conseiller délégué	X		
Mme ABRIAL, conseillère déléguée	X		
Mme LANVIER, conseillère déléguée	X		
Mme RAVINET, conseillère déléguée		X	
M. VALENTIN conseiller	X		
M. FAUBEAU, conseiller	X	X	
	<i>(à partir de la question II incluse)</i>	<i>(jusqu'à la question I-2 incluse)</i>	
Mme BRUNEAU, conseillère	X		
M. TCHORELOFF, conseiller	X		
Mme DEBIESSE, conseillère	X		
M. FASOLIN, conseiller	X		
Mme DAMIENS, conseillère	X	X	
	<i>(à partir de la question II incluse)</i>	<i>(jusqu'à la question I-2 incluse)</i>	
Mme LAVARENNE, conseillère		X	
M. CAUCHETIER, conseiller	X		
M. ROMIEN, conseiller	X		
Mme GUINEFOLEAU, conseillère			X
M. METZINGER, conseiller	X	X	
	<i>(à partir de la question V incluse)</i>	<i>(jusqu'à la question IV incluse)</i>	
M. ROMAIN, conseiller	X		
Mme LE ROY, conseillère	X		
M. THRO, conseiller	X		
Mme SERRANO, conseillère	X	X	
	<i>(à partir de la question VI incluse)</i>	<i>(jusqu'à la question V incluse)</i>	
Mme GASPALOU, conseillère	X		
Mme MASNOU, conseillère	X		

- soit 34 conseillères(ers) présentes(s) ou représentées(és),

Mme MERCIER est désignée secrétaire de séance.

I – PERSONNEL

1. Modification du tableau des effectifs – Créations et suppressions de postes

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe de la délibération en :

- supprimant 15 postes dans le tableau des effectifs de droit public :
 - 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,
 - 1 poste d'agent de maîtrise,
 - 1 poste d'adjoint technique de principal de 2^{ème} classe,
 - 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
 - 2 postes d'ATSEM de 1^{ère} classe,
 - 4 postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe,
 - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants,
 - 1 poste d'assistant de conservation,
 - 1 poste de chef de service police principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe,

- créant 16 postes dans le tableau des effectifs de droit public :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe,
 - 4 postes d'auxiliaire de puériculture principaux de 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants,
 - 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste de chef de service police principal de 1^{ère} classe,
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste de technicien paramédical classe supérieure à temps non complet.

2. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe pour l'assurance prévoyance statutaire coordonnée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe pour l'assurance prévoyance statutaire que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France doit engager au début de l'année 2014,

- **DEMANDE** au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France de fournir à la commune les taux de cotisation qui seront négociés afin qu'elle puisse décider d'adhérer, ou non, au contrat groupe pour l'assurance prévoyance statutaire souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, à compter du 1er janvier 2015,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents relatifs à cette participation.

II – PREVENTION - SECURITE

– Demande de subvention à la préfecture de l'Essonne et au département de l'Essonne au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2014

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **SOLLICITE** de la préfecture de l'Essonne et du département de l'Essonne l'octroi d'une subvention, au taux maximum, pour l'action de prévention, de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière organisée en 2014 par la commune,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son adjoint délégué, à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

III – MARCHES PUBLICS

– Achat d'électricité – Adhésion au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication et adoption de l'acte constitutif du groupement

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication, dont ledit syndicat est le coordonnateur,

- **ADOPTIE** l'acte constitutif dudit groupement de commandes approuvé par délibération du comité syndical du 12 février 2004 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son adjoint délégué, à signer ledit acte et toutes les pièces relatives à cette adhésion.

IV – AFFAIRES FONCIERES

– Chemin des Buttes – Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section CB n° 12 appartenant à l'indivision Tessier

Le Conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section CB n° 195, issue de la division de la parcelle cadastrée section CB n° 12, située chemin des Buttes, d'une superficie d'environ 11 m², appartenant à l'indivision Tessier, et représentée en jaune sur le plan annexé à la délibération, pour le prix d'un euro symbolique, en vue de son classement dans le domaine public communal,

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son adjoint délégué, à signer la promesse de vente, s'il y a lieu, et l'acte de transfert de propriété correspondant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

V – URBANISME et ENVIRONNEMENT

- Avis sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Gif-sur-Yvette dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour le projet d'aménagement de Moulon

Le Conseil municipal,

- par 32 voix pour,

- 1 conseillère municipale ayant voté contre : madame DEBIESSE,

- 1 conseillère municipale s'étant abstenue : madame GASPALOU,

- **EMET** un avis favorable sur :

- le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2013 établi par la sous-préfecture de Palaiseau,

- le dossier de Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gif-sur-Yvette, pour permettre la mise en œuvre du projet de Moulon, tout en affirmant la nécessité de prendre en compte :

- la réalisation de toutes les voiries de desserte du quartier utiles pour ne pas aggraver les difficultés de circulation, dès la première phase d'aménagement 2017/2018,

- le lancement d'études visant à la réalisation d'une liaison Plateau/Vallée, en transports en commun, conforme au projet de Contrat de Développement Territorial,

- la mise en œuvre des transports en commun appropriés (Transport en Commun en Site Propre - TCSP) dans le planning défini par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France prévoyant une livraison dès 2015 du tronçon Polytechnique/Christ de Saclay,

- la réalisation de la ligne 18 du Grand Paris Express dans son intégralité dès le début des années 2020,

- le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur relatifs à l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 octobre 2013 au 26 novembre 2013 inclus, en approuvant les deux recommandations formulées dans les conclusions, qui portent sur :

- l'implication de l'Etablissement Public Paris Saclay, maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du Contrat de Développement Territorial, afin de réaliser dans les délais compatibles avec les constructions à venir, les aménagements routiers prévus dans le cadre du Contrat de Développement Territorial, notamment le réaménagement des giratoires de Saint-Aubin et du Christ de Saclay, et la modification de l'échangeur de Corbeville,

- la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une trémie sous le giratoire de Saint-Aubin, afin de fluidifier les flux de circulation sur la route départementale 306, entre Gif et le rond-point du Christ de Saclay pour les véhicules particuliers.

VI – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY

- Rapport de la Commission Local d'Evaluation des Transferts de Charges

Le Conseil municipal,

- par 26 voix pour,

- 6 conseillères(ers) municipales(aux) ayant voté contre : monsieur METZINGER, monsieur ROMAIN, madame LE ROY, monsieur THRO, madame SERRANO, madame MASNOU,

- 1 conseillère municipale s'étant abstenue : madame GASPALOU,

- 1 conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : monsieur TCHORELOFF,

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 3 décembre 2013 pour les points relatifs aux ajustements de l'évaluation des charges transférées suite à l'adhésion de la commune des Ulis, au titre de la compétence « Culture-médiathèque » pour la commune de Villiers-le-Bâcle, et au titre de la compétence « Voirie » pour les communes de Saclay, Villiers-le-Bâcle, Gometz-le-Châtel et Saint-Aubin,

- **N'APPROUVE PAS** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 3 décembre 2013 pour le point relatif à l'évaluation de la charge au titre de la mission préparatoire au transfert de la compétence « Assainissement ».

VII - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

VIII - INFORMATIONS DIVERSES

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie et de la mairie annexe du Plateau, en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 27 janvier 2014

Le maire,



Michel BOURNAT